

M. LISTER : Voyez donc ce qu'il dit, à la page 17 du rapport de l'enquête.

Avez-vous autorisé quelqu'un à donner reçu de ces fourrures ? R. Je ne sais pas. Je crois qu'en leur disant qu'ils pouvaient prendre les fourrures, je crois avoir ajouté qu'ils devraient en donner reçu.

M. McNEILL : Voyez à la page 23 et vous constaterez que M. Reed dit :

De plus, j'ai demandé au gardien de prendre un reçu, ou de tenir un mémoire des personnes qui avaient reçu les fourrures et de la quantité qu'elles en avaient reçues.

Si le général doit être responsable de ce que M. Reed a fait, dans un cas, il n'est que juste qu'il soit responsable de ce qu'il fait, dans un autre. Rien de plus beau que le franc jeu. Je crois que l'action du général, dans cette circonstance, a été telle que nous l'avons dit, tout à fait inconvenante, et absolument injustifiable, mais je crois que nous ne devons pas être excessivement rigoureux dans les conclusions que comporte cette cause.

Sir JOHN A. MACDONALD : Je crois que l'honorable député de Lambton (M. Lister) eût été bien inspiré, s'il eût laissé la cause aux soins de mon honorable ami de Durham-ouest (M. Blake). Cet honorable député a donné une opinion réfléchie sur la question, et il a pris ce soin, par esprit de justice, non pas par le désir de couvrir le général Middleton, et, en conséquence, je crois que l'honorable député de Lambton eût bien agi, en lui laissant l'affaire entre les mains.

L'honorable député de Lambton a amené cette question devant la chambre. Il avait parfaitement le droit, et il avait parfaitement raison d'agir ainsi. Il a assisté aux séances du comité, composé d'hommes compétents sous tous rapports à régler une question de ce genre, et qui l'a examinée consciencieusement. Ils sont accordés unanimement, et, en conséquence, leur rapport vient devant la chambre comme un jugement rendu, sans égard à aucune considération politique de la part des députés des deux côtés de la chambre, qui ont paru animés du désir de rendre justice à la partie lésée, M. Bremner, et à l'accusé, sir Frédéric Middleton. Je ne crois pas, en conséquence, que l'honorable député de Lambton (M. Lister) ait eu raison de déclarer que le rapport aurait dû être plus sévère ; que c'était un jugement de compromis et que, partant, ce n'était pas un jugement équitable.

M. LISTER : Je n'ai pas dit cela : j'ai dit que le rapport aurait pu être plus sévère.

Sir JOHN A. MACDONALD : L'honorable député a dit que le rapport était une question de compromis et qu'il aurait pu être plus sévère, mais si c'était une question de compromis et non la conviction réfléchie de chacun des membres qui ont concouru dans ce rapport, ce n'est plus un rapport qui mérite confiance ; je crois que cette déclaration est une injure gratuite à l'adresse du comité. En ce qui concerne le cas en lui-même, je suis porté à croire que le manque de jugement, en ce qui concerne la confiscation, a plus de poids qu'on ne lui en prête ordinairement. Il est parfaitement vrai que sir Frédéric Middleton est un officier d'une grande expérience, mais si vous considérez l'expérience qu'il a acquise, tant en Chine que dans l'Inde, peut-être qu'étudiant les faits de plus près comme ils se sont passés, et les incidents de ces deux guerres, vous trouverez qu'il y a eu considérablement de confiscation pratiquée. Toutefois, dans ce cas, le général a eu décidément tort. Mon

honorable ami de Durham-ouest (M. Blake) a prouvé à n'en pouvoir douter, s'il y avait besoin de preuve, que la conduite de sir Frédéric Middleton mérite le verdict qui a été prononcé sur elle, et prononcé, je crois, dans le langage le plus énergique qu'il était convenable d'employer. Il est de toute évidence que le général a agi mal et d'une manière illégale, et que le comité a eu raison d'employer le langage énergique dont il s'est servi. Toutefois, je serai assez charitable pour croire que la confiscation de ces effets a été une erreur de jugement ; mais quant à l'appropriation des effets, à mon sens, ce n'était plus une erreur de jugement. C'était un acte illégal et indigne, qui ne saurait être excusé. D'après ces considérations, je crois que le rapport devrait être adopté à l'unanimité par la chambre. Tout l'esprit de l'argumentation de l'honorable député de Lambton-ouest (M. Lister) impliquait que le rapport n'était pas allé assez loin et qu'il devrait être amendé. Je crois que pour donner plus de poids au jugement du comité, il importe beaucoup qu'il soit adopté par la chambre, presque sans débat.

M. CASGRAIN : Je désirerais dire un mot avant de clore cette discussion. J'approuve parfaitement les observations que vient de faire le très honorable premier ministre. Je crois que ça été le désir du comité de ne pas placer le général dans une position pire que celle qu'il occupait, mais bien que justice fût rendue aux deux parties. Il nous faut examiner la position, non seulement à l'égard du général, mais aussi, à l'égard de Bremner. Je suis content de voir que le général est disposé à indemniser Bremner d'une partie de ses pertes, mais supposons que le général Middleton l'indemnise d'un huitième de ses pertes, qu'advient-il de la balance ? Je prétends que le gouvernement est responsable des actes de ses officiers, et, en conséquence, qu'il devrait être principalement responsable de cette perte ; et s'il peut recouvrer un huitième de la valeur de ces fourrures de la part du général Middleton, c'est autant d'économie pour lui. Le comité a estimé que la valeur des fourrures perdues était de \$4,874.66 pendant l'estimation qui a été faite, de la part de Bremner, il a été convenu que la somme de \$4,500 couvrirait toute la perte. En conséquence, je conclus que le gouvernement devrait être tenu de rembourser Bremner de ses pertes, pour le montant en plus de la portion que le général Middleton convient de payer. Comme matière d'équité, je crois que Bremner devrait être indemnisé, de suite, sans retard, et le général devrait se hâter de rembourser la valeur des fourrures qu'il s'est appropriées pour son propre usage. S'il était venu devant le comité et eût admis, dès le début, qu'il avait mal agi, et qu'il était prêt à réparer ses torts, ç'eût été infiniment mieux : et c'était alors le temps de faire pareil avec. Au contraire, il n'a rien admis, mais il arrive aujourd'hui, au dernier moment, offrir réparation. Mieux vaut tard que jamais. En somme, je crois que la chambre et le gouvernement devraient voir à ce que Bremner fût indemnisé le plus tôt possible.

M. MITCHELL : J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tout ce qui a été dit à ce sujet, parce que je crois que c'est une question qui requiert l'attention et l'examen la plus sévère, et l'action nettement tranchée du parlement. C'est une question qui touche particulièrement à l'honneur du pays, à l'honneur du parlement et à l'honneur du gouver-